

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 juin 2022

N° CP-2022-6-12-11

N° applicatif 3871

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

SUBVENTIONS APPEL A PROJETS JEUNES CITOYENS 2022

Résumé : Pour la troisième année consécutive, la Collectivité a lancé l'appel à projets Jeunes Citoyens, mené en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin et la Mutuelle sociale Agricole (MSA) d'Alsace, en vue de soutenir des projets permettant aux jeunes de développer leur engagement et leur participation citoyenne.

Le présent rapport fait la synthèse des candidatures déposées et propose d'approuver une liste de subventions de fonctionnement allouées à des associations, des communes et des communautés de communes, pour un montant total de 80 000 €, en faveur d'actions financées ou cofinancées par la Collectivité au titre de l'appel à projets 2022.

RAPPEL DES MODALITES DE L'APPEL A PROJETS

L'édition 2021 avait permis d'attribuer un montant total d'aides à hauteur de 271 343 €, à 67 projets répartis sur le territoire haut-rhinois, dont 80 000 € étaient financés par la Collectivité.

Pour cette nouvelle édition, la CAF du Haut-Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace et la MSA d'Alsace poursuivent leur partenariat en mutualisant leurs moyens financiers, leurs expertises et leurs réseaux pour soutenir des projets permettant aux jeunes de développer leur engagement et leur participation citoyenne.

Pour 2022, le dispositif est reconduit sur le seul territoire haut-rhinois ; dans les prochains mois, il s'agira d'amorcer la convergence à l'échelle alsacienne de l'ensemble des dispositifs à destination de la jeunesse.

Il est attendu que les jeunes soient acteurs, co-décisionnaires et responsables des choix liés aux projets retenus. L'objectif est de favoriser leur capacité à s'investir au sein d'un collectif, de concourir à leur ouverture sur le monde et de contribuer, ainsi, au développement de leur citoyenneté et de leur autonomie.

Les projets présentés doivent s'inscrire dans **un ou plusieurs champs d'action parmi les suivants** :

- environnement, éco-citoyenneté, biodiversité ;
- humanitaire, solidarité internationale, coopération transfrontalière ;
- sciences et techniques ;
- culture ;
- numérique et éducation aux médias ;
- sport (hors participation à des compétitions) ;
- loisirs ;
- départs en vacances en autonomie.

Les objectifs de l'appel à projets pour les jeunes étaient les suivants :

- favoriser les démarches engagées ;
- développer la participation citoyenne ;
- faire émerger la prise d'initiatives ;
- encourager l'autonomie ;
- promouvoir les échanges entre les jeunes haut-rhinois et les jeunes européens, en particulier allemands ou suisses.

Les bénéficiaires peuvent être des personnes morales, citées ci-dessous, dont le siège est établi dans le Haut-Rhin, pour un projet se déroulant dans le Haut-Rhin ou porté par des jeunes haut-rhinois :

- les associations dont le siège (ou une antenne) est implanté dans le Haut-Rhin ;
- les communes ;
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;
- les établissements d'enseignement.

Les conditions d'éligibilité des projets sont les suivantes :

- concerner les jeunes haut-rhinois de 11 à 30 ans, en tant qu'acteurs de la conception des projets et/ou bénéficiaires directs ;
- les actions présentées devaient se dérouler ou être engagées de façon significative au cours de l'année civile 2020.

N'étaient pas éligibles :

- les sorties scolaires organisées par des établissements d'enseignement ;
- le financement des études, de la formation ou des stages des jeunes ;
- la participation à des compétitions sportives.

A l'instar de l'an passé, le dépôt des candidatures s'est effectué selon une procédure dématérialisée via le site de la Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication de l'Etat (DINSIC) : www.demarchessimplifiees.fr. La date limite de dépôt des projets était fixée au 31 mars 2022.

EXAMEN DES DEMANDES

88 dossiers ont été réceptionnés et leur instruction a été répartie entre les différents partenaires.

Les porteurs de projets se répartissent de la façon suivante :

- 69 projets menés par des associations ;
- 6 projets portés par des collègues ;
- 12 projets conduits par des structures publiques (communes, communautés de communes).

Après l'étude des demandes de soutien, un comité de pilotage, composé des instructeurs de chacune des instances partenaires et piloté par les différents responsables de service, a procédé à l'analyse de l'ensemble des dossiers lors d'une visioconférence qui s'est tenue le 6 mai 2022.

Les projets retenus ont été validés lors d'une réunion qui a rassemblé les représentants des différents financeurs et qui s'est déroulée le 20 mai 2022.

L'instruction des projets fait état de 71 dossiers retenus sur 88 pour un montant total d'aides de 256 793 €, soit :

- 171 793 € de contributions allouées par la CAF (46 projets)
- 80 000 € de subventions accordées par la CeA (57 projets). Les soutiens de la Collectivité visent des actions liées à l'environnement, l'éco-citoyenneté, la culture, le numérique et l'éducation aux médias, les sports et loisirs ainsi que la coopération transfrontalière. Ces propositions sont en lien avec les compétences de la Collectivité et ses publics cibles, et ont été faites en concertation avec les directions et services compétents,
- 5 000 € d'aides accordées par la MSA (6 projets).
- 17 dossiers non éligibles, car hors critères d'attribution.

S'agissant des dossiers cofinancés :

- 1 projet a été cofinancé par la CAF, la CeA et la MSA ;
- 3 projets par la CAF et la MSA ;
- 2 projets par la CeA et la MSA ;
- 31 projets cofinancés par la CAF et la CeA ;
- 11 projets portés par la CAF uniquement ;
- 23 projets portés par la CeA seule.

Au total, ce sont près de 7 000 jeunes qui se sont impliqués au travers de ces projets. Une lettre de notification cosignée par les 3 partenaires sera adressée aux bénéficiaires. Le bilan final des actions subventionnées sera à produire par les porteurs de projets pour le 31 mars 2023 au plus tard.

Il est précisé, s'agissant du financement par la Collectivité, qu'à l'occasion du vote du Budget Primitif 2022, une enveloppe de 80 000 € a été votée à cet effet.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale le 30 mai 2022, de la Commission Région de Colmar le 3 juin 2022, de la Commission Agglomération de Mulhouse le 13 juin 2022 et de la Commission Sud Alsace le 9 juin 2022.

Au vu de ce qui précède, il est proposé :

- de valider les propositions de subventions issues de l'instruction partenariale des dossiers déposés dans le cadre de l'édition 2022 de l'Appel à projets Jeunes Citoyens, entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin, la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) d'Alsace et la Collectivité, telles qu'elles figurent en annexe 1,
- d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de l'Appel à projets Jeunes Citoyens, en faveur de 57 projets portés par 40 structures, pour un montant total de 80 000 €, selon le détail figurant en annexe 2.

Il est précisé que chacune de ces subventions fera l'objet d'un versement unique.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O007	P207E01	T50	(1091) 65-65748-338	60 600 €
P207	O007	P207E01	T50	(3316) 65-657381-221	10 400 €
P207	O007	P207E01	T50	(1095) 65-657348-338	5 000 €
P207	O007	P207E01	T50	(4294) 65-657358-338	4 000 €
TOTAL					80 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY